

Deloitte.

*Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn*

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

HANNIBAL LEASE

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2016**

AOUT 2016

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I- AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2016	6

I - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 561 290 KDT et un bénéfice net de 3 038 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2016, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Août 2016

Les commissaires aux comptes

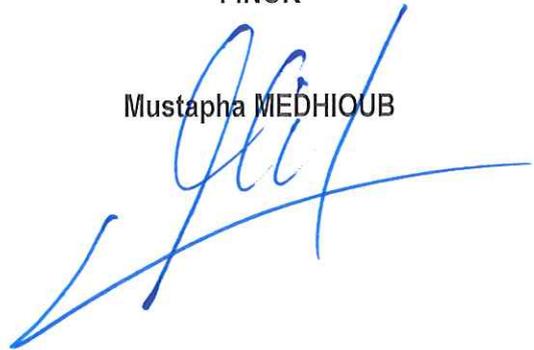
Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



II - ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2016

	Page
Bilan	7
Etat des Engagements Hors Bilan	8
Etat de Résultat	9
Etat de Flux de Trésorerie	10
Schéma des soldes intermédiaires de gestion	11
Notes aux Etats Financiers	12

HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac

BILAN ARRETE AU 30 juin 2016
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	30 Juin	2015	31 Décembre
		2016	2015	2015
Liquidités et équivalents de liquidités	4	17 838 519	3 749 626	7 240 908
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	509 718 026	386 381 146	427 937 789
Portefeuille-titres de placement	6	1 839 773	2 437 919	2 406 741
Portefeuille d'investissement	7	8 293 289	5 556 951	7 313 289
Valeurs Immobilisées	8	9 633 429	3 964 641	9 491 162
Autres actifs	9	13 967 314	4 193 515	5 949 830
TOTAL DES ACTIFS		561 290 350	406 283 798	460 339 719
PASSIFS	Notes	30 Juin	2015	31 Décembre
		2016	2015	2015
Concours bancaires	10	4 285 095	1 316 004	1 254 018
Dettes envers la clientèle	11	5 796 865	5 186 226	5 685 303
Emprunts et dettes rattachées	12	423 364 866	315 135 818	365 028 023
Fournisseurs et comptes rattachés	13	74 251 146	34 944 496	35 781 641
Autres passifs	14	3 191 952	2 783 034	2 822 545
TOTAL DES PASSIFS		510 889 924	359 365 579	410 571 529
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		28 700 000	28 700 000	28 700 000
Réserves		5 041 480	4 662 980	4 663 524
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000	8 830 000
Actions propres		(54 945)	-	(1 292)
Résultats reportés		4 846 306	2 940 255	2 940 255
Résultat de la période		3 037 585	1 784 983	4 635 703
Total des capitaux propres	15	50 400 425	46 918 218	49 768 190
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		561 290 350	406 283 798	460 339 719

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2016
(Exprimé en dinars)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2015</u>
	30 juin		31 Décembre
ENGAGEMENTS DONNES	108 678 794	71 448 991	89 232 704
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	43 387 575	33 488 174	38 125 594
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	65 291 219	37 960 817	51 107 110
ENGAGEMENTS RECUS	1 085 680 075	846 464 909	875 331 580
Cautions Reçues	388 617 717	281 782 497	273 601 046
Avals reçus	-	23 000 000	-
Garanties Reçues	630 903	1 003 274	1 003 274
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	84 135 738	61 523 651	70 160 635
Valeurs des biens, objet de leasing	612 295 717	479 155 488	530 566 625
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	14 000 000	38 500 000	3 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	14 000 000	38 500 000	3 000 000

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2015</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	23 605 492	18 397 584	39 641 130
Intérêts et charges assimilées	17	(13 915 784)	(11 188 409)	(23 671 235)
Produits des placements	18	335 416	324 541	421 147
Autres produits d'exploitation	19	14 239	13 561	27 452
Produit net		<u>10 039 363</u>	<u>7 547 276</u>	<u>16 418 494</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	20	2 480 039	2 133 855	4 520 993
Dotations aux amortissements	21	242 178	288 887	575 730
Autres charges d'exploitation	22	1 496 208	1 343 545	2 646 892
Total des charges d'exploitation		<u>4 218 425</u>	<u>3 766 287</u>	<u>7 743 615</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 820 938</u>	<u>3 780 990</u>	<u>8 674 879</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 872 060	1 490 701	2 778 299
Dotations nettes aux autres provisions	24	189 827	120 048	224 834
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 759 051</u>	<u>2 170 241</u>	<u>5 671 746</u>
Autres pertes ordinaires	25	(343)	(15)	(1 400)
Autres gains ordinaires	26	38 273	61 003	95 287
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 796 981</u>	<u>2 231 229</u>	<u>5 765 633</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(759 396)	(446 246)	(1 129 930)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>3 037 585</u>	<u>1 784 983</u>	<u>4 635 703</u>
Résultat par action		0,529	0,320	0,819

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	154 023 096	130 267 034	274 763 616
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(178 548 560)	(135 990 612)	(305 257 753)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(4 516 619)	(3 851 703)	(7 913 076)
Intérêts payés	31	(13 694 906)	(11 226 485)	(22 505 609)
Impôts et taxes payés	32	(964 686)	(1 581 325)	(2 212 877)
Autres flux liés à l'exploitation	37	919 219	(847 273)	(1 416 947)
		<u>(42 782 457)</u>	<u>(23 230 365)</u>	<u>(64 542 645)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(4 233 232)	(528 130)	(2 436 227)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	38 250	53 500	79 600
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(980 000)	-	(1 756 338)
		<u>(5 174 982)</u>	<u>(474 629)</u>	<u>(4 112 964)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(312 986)	(450 470)	(509 293)
Encaissements suite à la cession d'actions propres	15	258 491	1 662 057	1 720 132
Dividendes et autres distributions	36	(2 350 854)	(2 009 000)	(2 009 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	326 500 000	285 800 000	596 250 000
Remboursements d'emprunts	12	(268 570 680)	(260 020 065)	(521 965 433)
		<u>55 523 971</u>	<u>24 982 521</u>	<u>73 486 406</u>
Variation de trésorerie		<u>7 566 533</u>	<u>1 277 527</u>	<u>4 830 796</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	5 986 891	1 156 095	1 156 095
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	13 553 423	2 433 622	5 986 891

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES					
	30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre
	2016	2015	2015		2016	2015	2015		2016	2015	2015
Intérêts de leasing	22 757 288	17 481 936	37 553 640	Intérêts et charges assimilés	13 915 784	11 188 409	23 671 235				
Intérêts de retard	289 793	315 159	665 544								
Variation des produits réservés	(309 240)	(69 210)	(82 591)								
Produits accessoires	867 651	669 698	1 504 537								
Autres produits d'exploitation	14 239	13 561	27 452								
Intérêts et produits assimilés de leasing	23 619 731	18 411 145	39 668 582	Total des intérêts et charges assimilés	13 915 784	11 188 409	23 671 235	Marge commerciale (PNB)	9 703 947	7 222 736	15 997 347
Marge commerciale (PNB)	9 703 947	7 222 736	15 997 347	Autres charges d'exploitation	1 496 208	1 343 545	2 646 892				
Produits des placements	335 416	324 541	421 147	Charges de personnel	2 480 039	2 133 855	4 520 993				
<u>Sous total</u>	10 039 363	7 547 276	16 418 494	<u>Sous total</u>	3 976 247	3 477 400	7 167 885	Excédent brut d'exploitation	6 063 116	4 069 876	9 250 608
Excédent brut d'exploitation	6 063 116	4 069 876	9 250 608	Dotations aux amortissements et aux résorptions	242 178	288 887	575 730				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	640 107	631 842	919 941	- Pour dépréciation des créances	2 312 167	2 122 543	3 198 239				
- Sur les actions cotées	36 563	11 719	-	- Des autres actifs	10 000	-	40 892				
- Pour risques et charges	-	-	-	- Pour dépréciation des titres	116 390	131 767	183 942				
Autres produits ordinaires	38 273	61 003	95 287	- Collectives	200 000	-	500 000				
				- Pour risques et charges	100 000	-	-				
				Autres pertes ordinaires	343	15	1 400				
				Impôts sur les bénéfices	759 396	446 246	1 129 930				
<u>Sous total</u>	6 778 058	4 774 441	10 265 836	<u>Sous total</u>	3 740 474	2 989 458	5 630 133	Résultat des activités ordinaires	3 037 585	1 784 983	4 635 703
								<u>Résultat net</u>	3 037 585	1 784 983	4 635 703

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2^{ème} semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2016, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit (abrogée et remplacée par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers) ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) *la valeur résiduelle non garantie est nulle ;*
- b) *les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.*

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Banques	17 833 665	3 747 151	7 240 094
- Caisses	4 854	2 475	814
Total	17 838 519	3 749 626	7 240 908

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
Créances sur contrats mis en force	527 934 659	402 382 672	444 691 410
Encours financiers	507 255 106	385 160 926	426 462 064
Impayés	23 064 663	18 992 670	20 317 031
Intérêts échus différés	(2 525 773)	(1 967 096)	(2 153 794)
Valeurs à l'encaissement	140 663	196 172	66 110
Créances sur contrats en instance de mise en force	5 541 849	4 274 677	4 823 562
Total brut des créances leasing	533 476 508	406 657 349	449 514 971
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(8 126 816)	(7 389 781)	(7 740 995)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 583 294)	(9 812 814)	(10 297 056)
Provisions collectives	(2 600 000)	(1 900 000)	(2 400 000)
Provisions additionnelles	(35 312)	(83 170)	(35 312)
Produits réservés	(1 413 060)	(1 090 438)	(1 103 820)
Total net des créances leasing	509 718 026	386 381 146	427 937 789

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2015	431 285 625
Addition de la période	
- Investissements	192 657 927
- Relocations	4 703 897
Retraits de la période	
- Cessions à la valeur résiduelle	(60 995)
- Cessions anticipées	(4 901 765)
- Relocations	(4 252 963)
- Remboursement du capital	(106 634 772)
Solde au 30 juin 2016	512 796 954

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Créance à plus de cinq ans		6 846 907	7 329 466	5 850 120
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		353 653 562	255 291 011	291 012 101
- Créance à moins d'un an		215 307 214	170 012 531	185 447 921
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	575 807 683	432 633 008	482 310 142
- Revenus à plus de cinq ans		869 681	900 176	717 286
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		42 819 382	30 760 213	35 498 465
- Revenus à moins d'un an		40 446 675	29 863 262	33 944 883
Total des produits financiers non acquis	(2)	84 135 738	61 523 651	70 160 635
- Valeurs résiduelles	(3)	3 337 852	2 839 040	2 810 892
- Contrats suspendus	(4)	12 245 309	11 212 529	11 501 665
- Contrats en cours	(5)	5 541 849	4 274 677	4 823 562
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	512 796 954	389 435 603	431 285 625

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	421 800 356	66 933 420	3 446 204	2 168 503	12 906 623	507 255 106
Impayés	1 688 636	5 693 768	1 488 391	1 031 394	13 162 475	23 064 663
Contrats en instance de mise en force	5 541 849	-	-	-	-	5 541 849
CREANCES LEASING	429 030 840	72 627 188	4 934 595	3 199 897	26 069 098	535 861 617
Avances reçues (*)	(5 087 650)	(2 273)	-	-	(700 943)	(5 790 865)
ENCOURS GLOBAL	423 943 191	72 624 915	4 934 595	3 199 897	25 368 155	530 070 752
ENGAGEMENTS HORS BILAN	42 194 423	1 193 153	-	-	-	43 387 575
TOTAL ENGAGEMENTS	466 137 613	73 818 068	4 934 595	3 199 897	25 368 155	573 458 327
Produits réservés	-	-	(119 824)	(117 542)	(1 175 694)	(1 413 060)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(62 221)	(8 064 594)	(8 126 816)
Provisions sur impayés	-	-	(262 180)	(194 001)	(11 127 113)	(11 583 294)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(35 312)	(35 312)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(382 004)	(373 765)	(20 402 713)	(21 158 481)
ENGAGEMENTS NETS	466 137 613	73 818 068	4 552 591	2 826 132	4 965 442	552 299 846
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,86%	0,56%	4,42%	
			5,84%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2015			5,30%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7,74%	11,68%	80,43%	
			63,15%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2015			74,75%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Actions cotées	1 779 355	1 656 321	1 656 321
- Titres SICAV	447 725	995 183	1 057 899
Total brut	2 227 080	2 651 505	2 714 220
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(387 307)	(213 586)	(307 480)
Total net	1 839 773	2 437 919	2 406 741

Le portefeuille des actions cotées se présentent comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 412	(86 652)	0,046%
SAH	38 500	1,000	7,792	250 002	-	0,105%
TUNIS RE	9 717	5,000	10,107	98 207	(13 279)	0,065%
TUNIS RE NS 2015	3 333	7,800	7,800	25 997	-	0,067%
Tawasool	272 728	1,000	1,100	300 001	(147 273)	0,253%
Délice Holding	45 276	10,000	13,723	621 325	(50 848)	0,082%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	(88 847)	0,104%
ARTES	500	5,000	8,816	4 408	(408)	0,001%
Total				1 779 355	(387 307)	

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Titres de participation	7 712 177	6 645 511	6 645 511
- Titres immobilisés	581 112	81 112	81 112
- Avances sur acquisitions de titres NIDA	-	-	586 666
Montant brut	8 293 289	6 726 623	7 313 289
A déduire :			
- Versements restant à effectuer	-	(1 169 672)	-
Montant net	8 293 289	5 556 951	7 313 289

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 Décembre 2015	6 645 511	6 645 511	-
Additions de la période			
- Société "NIDA"	1 066 666	1 066 666	-
Solde au 30 Juin 2016	7 712 177	7 712 177	-

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100,000	100,000	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100,000	100,000	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA	24,79%	3 272 677	1,000	1,122	3 672 677 **	2010-2013-2014-2016
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100,000	100,000	600 000	2013
<u>Total</u>					<u>7 712 177</u>	

(*) L'acquisition des 220.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 3.272.677 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action et 666.666 actions au prix de 1.6 dinars par action.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2015</u>	81 112	81 112	-
Additions de la période			
- Fonds commun de placement MAC Horizon	500 000	500 000	-
<u>Solde au 30 Juin 2016</u>	<u>581 112</u>	<u>581 112</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100	100,000	50 000	2005
<u>Total</u>					<u>581 112</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2016
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	320 622	44 250	-	-	364 872	297 526	13 267	-	310 793	-	54 079
Logiciels en cours	-	-	12 900	-	-	12 900	-	-	-	-	-	12 900
Total des immobilisations incorporelles		320 622	57 150	-	-	377 772	297 526	13 267	-	310 793	-	66 979
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	661 255	65 404	-	726 659	-	1 903 867
Matériel de transport	20,0%	882 238	127 379	-	88 199	921 418	443 752	76 673	88 199	432 226	-	489 192
Equipements de bureau	10,0%	640 401	33 018	-	-	673 420	410 164	26 225	-	436 390	-	237 030
Matériel informatique	33,3%	407 285	61 022	-	-	468 307	324 947	29 391	-	354 337	-	113 969
Installations générales	10% et 20%	579 097	69 561	-	-	648 658	299 532	29 764	-	329 297	-	319 362
Autres matériels	10,0%	45 886	-	-	-	45 886	32 837	1 454	-	34 291	-	11 595
Immobilisations en cours	-	784 982	36 313	-	-	821 295	-	-	-	-	-	821 295
Total des immobilisations corporelles		11 890 555	327 294	-	88 199	12 129 649	2 172 488	228 910	88 199	2 313 200	250 000	9 566 450
TOTAUX		12 211 177	384 444	-	88 199	12 507 422	2 470 015	242 178	88 199	2 623 993	250 000	9 633 429

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Charges reportées	1 302 422	907 595	1 034 005
- Dépôts et cautionnements versés	40 100	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 140 850	1 040 995	1 057 464
- Personnel, avances et acomptes	63 481	44 968	21 781
- Etat, crédit de TVA	9 746 328	1 055 164	2 794 504
- Etat, compte d'attente TVA	719 778	294 997	279 512
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	118 054	118 054
- Compte courant "AMILCAR LLD"	100 000	100 000	100 000
- Produits à recevoir des tiers	566 271	422 942	403 461
- Débiteurs divers	43 787	40 260	37 884
- Charges constatées d'avances	113 304	95 415	41 726
- Prestataires de services débiteurs	-	794	-
<u>Total brut</u>	<u>14 054 527</u>	<u>4 259 836</u>	<u>6 027 043</u>
A déduire :			
- Provisions	(87 213)	(66 321)	(77 213)
<u>Montant net</u>	<u>13 967 314</u>	<u>4 193 515</u>	<u>5 949 830</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 30 JUIN 2016
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	471 270	-	471 270	471 270	-	471 270	-
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	158 279	-	158 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	3 369 519	487 604	3 857 123	2 335 514	219 188	2 554 701	1 302 422
TOTAUX		3 999 067	487 604	4 486 672	2 965 063	219 188	3 184 250	1 302 422

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente un solde nul. Les dernières dépenses remontent à l'année 2011 et sont relatives à l'élaboration d'un manuel de procédures et des fiches organisationnelles réalisée par un cabinet externe.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbées en mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 219 188 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Banques, découverts	4 285 095	1 316 004	1 254 018
<u>Total</u>	<u>4 285 095</u>	<u>1 316 004</u>	<u>1 254 018</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Avances et acomptes reçus des clients	5 790 865	5 180 226	5 679 303
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>5 796 865</u>	<u>5 186 226</u>	<u>5 685 303</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Banques locales	120 119 273	99 099 320	117 593 952
- Banques étrangères	28 996 434	5 996 434	17 996 434
- Emprunts obligataires	178 688 000	116 724 000	128 284 000
- Billets de trésorerie	-	14 050 000	1 000 000
- Certificats de dépôt	39 000 000	30 500 000	45 000 000
- Certificats de leasing	50 500 000	44 500 000	49 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>417 303 707</u>	<u>310 869 755</u>	<u>359 374 386</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	622 874	683 566	830 250
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	392 415	-	211 122
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 771 258	3 502 580	4 402 035
- Intérêts courus sur certificats de leasing	686 047	449 213	678 853
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(369 296)	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(411 436)	-	(468 623)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 061 158</u>	<u>4 266 063</u>	<u>5 653 636</u>
<u>Total</u>	<u>423 364 866</u>	<u>315 135 818</u>	<u>365 028 023</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE LEASING ET CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	35 000 000	26 000 000	(26 000 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	55 000 000	(55 000 000)	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	-	-	-	-	-	-
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	2 500 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	1 500 000	1 500 000	(500 000)	2 500 000	-	2 500 000
<u>Sous-total</u>			49 500 000	82 500 000	(81 500 000)	50 500 000	-	50 500 000
Certificats de dépôt à court terme	1 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-
Certificats de dépôt	39 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	45 000 000	130 000 000	(136 000 000)	39 000 000	-	39 000 000
<u>Sous-total</u>			46 000 000	130 000 000	(137 000 000)	39 000 000	-	39 000 000
<u>Total des certificats de leasing et des certificats de dépôt</u>			95 500 000	212 500 000	(218 500 000)	89 500 000	-	89 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	12 000 000	-	(4 000 000)	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	26 644 000	-	(3 356 000)	23 288 000	19 932 000	3 356 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	26 640 000	-	-	26 640 000	23 200 000	3 440 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	30 000 000	-	(2 240 000)	27 760 000	25 520 000	2 240 000
HL 2015 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	-	25 000 000	23 897 000	1 103 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	-	40 000 000	-	40 000 000	36 666 000	3 334 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			128 284 000	60 000 000	(9 596 000)	178 688 000	153 215 000	25 473 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	5 996 434	-	-	5 996 434	5 282 658	713 776
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	12 000 000	-	-	12 000 000	12 000 000	-
BAD 3 MDT (2016)	3 000 000	Semestriellement (2019-2025)	-	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	-	8 000 000	-	8 000 000	8 000 000	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			17 996 434	11 000 000	-	28 996 434	28 282 658	713 776

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	150 000	-	(150 000)	-	-	-
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	150 000	-	(150 000)	-	-	-
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	150 000	-	(150 000)	-	-	-
BIA T 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	143 100	-	(143 100)	-	-	-
BIA T 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	86 039	-	(86 039)	-	-	-
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	200 000	-	(200 000)	-	-	-
BIA T 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	67 126	-	(67 126)	-	-	-
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(500 000)	250 000	-	250 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	860 708	-	(568 991)	291 717	-	291 717
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 000 000	-	(500 000)	500 000	-	500 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	2 312 674	-	(748 847)	1 563 827	-	1 563 827
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	750 000	-	(300 000)	450 000	-	450 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	526 316	-	(210 526)	315 790	-	315 790
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	600 000	-	(150 000)	450 000	150 000	300 000
BIA T 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 159 918	-	(571 545)	588 373	-	588 373
BIA T 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	734 176	-	(361 853)	372 323	-	372 323
BIA T 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	491 407	-	(240 376)	251 031	-	251 031
BIA T(2) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	511 041	-	(254 484)	256 557	-	256 557
BIA T(3) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	548 589	-	(268 668)	279 921	-	279 921
BIA T 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	136 553	-	(67 155)	69 398	-	69 398
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	800 000	-	(200 000)	600 000	200 000	400 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	2 750 000	-	(500 000)	2 250 000	1 250 000	1 000 000
BIA T 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 277 197	-	(610 907)	2 666 290	1 380 506	1 285 784
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 100 000	-	(200 000)	900 000	500 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	2 425 993	-	(522 848)	1 903 145	802 624	1 100 521
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	3 205 284	-	(488 969)	2 716 315	1 685 977	1 030 338
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 926 942	-	(293 131)	1 633 811	1 015 128	618 683
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	2 959 126	-	(494 588)	2 464 538	1 419 154	1 045 384
BIA T 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 950 000	-	(300 000)	1 650 000	1 050 000	600 000
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 300 000	-	(200 000)	1 100 000	700 000	400 000
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	3 459 661	-	(479 184)	2 980 477	1 967 329	1 013 148
AMENBANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 322 963	-	(245 306)	1 077 657	558 979	518 678
AMENBANK 2 MDT (2014-2)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 320 301	-	(244 560)	1 075 741	558 333	517 408
AMENBANK 2 MDT (2014-3)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 446 182	-	(241 222)	1 204 960	694 645	510 315
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 125 000	-	(150 000)	975 000	675 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 125 000	-	(150 000)	975 000	675 000	300 000
BIA T 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 805 555	-	(277 778)	1 527 777	972 222	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	4 146 328	-	(450 831)	3 695 497	2 741 006	954 491
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	3 911 315	-	(463 284)	3 448 031	2 470 584	977 447
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 200 000	-	(150 000)	1 050 000	750 000	300 000
BIA T 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	1 911 765	-	(294 118)	1 617 647	1 029 411	588 235
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	4 285 714	-	(308 132)	3 977 582	3 214 286	763 297

ARRETE AU 30 JUI 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	4 250 000	-	(500 000)	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIA T 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	4 250 000	-	(500 000)	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIA T 5MDT (2015-2)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2018)	4 229 523	-	(785 611)	3 443 912	1 784 898	1 659 014
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	2 700 000	-	(300 000)	2 400 000	1 800 000	600 000
BIA T 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 888 889	-	(222 222)	1 666 667	1 222 222	444 444
BIA T 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	3 777 778	-	(444 444)	3 333 334	2 444 445	888 889
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 915 788	-	(171 143)	1 744 645	1 382 314	362 331
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 000 000	-	(83 962)	916 038	725 833	190 205
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	2 000 000	-	(200 000)	1 800 000	1 400 000	400 000
BIA T 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	3 000 000	-	(300 000)	2 700 000	2 100 000	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 000 000	-	(100 000)	900 000	700 000	200 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 000 000	-	(83 834)	916 166	725 869	190 297
BIA T 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	2 000 000	-	(200 000)	1 800 000	1 400 000	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-4)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 000 000	-	(85 255)	914 745	723 267	191 478
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 500 000	-	(150 000)	1 350 000	1 050 000	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	2 000 000	-	(176 379)	1 823 621	1 441 884	381 737
AMEN BANK 1,5MDT (2016-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 500 000	(68 262)	1 431 738	1 131 621	300 117
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	-	3 000 000	(150 000)	2 850 000	2 250 000	600 000
BIA T 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
BIA T 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIA T 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 368 421	631 579
BIA T 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
AMEN BANK 1,5MDT (2016-2)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 211 277	288 723
CITIBANK 10,5 MDT	10 500 000	Crédit relais	7 000 000	-	(7 000 000)	-	-	-
CITIBANK 15 MDT	15 000 000	Crédit relais	9 000 000	-	(9 000 000)	-	-	-
CITIBANK 8 MDT	8 000 000	Crédit relais	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-
CITIBANK 3 MDT	3 000 000	Crédit relais	-	3 000 000	(3 000 000)	-	-	-
CITIBANK 4,5 MDT	4 500 000	Crédit relais	-	4 500 000	-	4 500 000	-	4 500 000
CITIBANK 5 MDT	5 000 000	Crédit relais	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
CITIBANK 1 MDT	1 000 000	Crédit relais	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
CITIBANK 3,5 MDT	3 500 000	Crédit relais	-	3 500 000	-	3 500 000	-	3 500 000
CITIBANK 3 MDT	3 000 000	Crédit relais	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
CITIBANK 3 MDT	3 000 000	Crédit relais	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
<u>Total des crédits des banques locales</u>			117 593 952	43 000 000	(40 474 680)	120 119 273	66 622 237	53 497 036
<u>Total général</u>			359 374 387	326 500 000	(268 570 680)	417 303 707	248 119 895	169 183 812

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	56 547	54 416	186 948
<u>Sous total</u>	<u>56 547</u>	<u>54 416</u>	<u>186 948</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs d'immobilisation	-	-	3 848 788
<u>Sous total</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 848 788</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	9 114 592	5 048 282	1 216 523
- Effets à payer	65 072 178	29 792 949	30 521 551
- Factures non parvenues	7 830	48 849	7 830
<u>Sous total</u>	<u>74 194 599</u>	<u>34 890 080</u>	<u>31 745 904</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>74 251 146</u>	<u>34 944 496</u>	<u>35 781 641</u>

NOTE 14 : Autres passifs

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Personnel, rémunérations dues	108	-	2 156
- Personnel, provisions pour congés payés	154 643	122 933	97 122
- Personnel, autres charges à payer	160 593	150 000	300 000
- Etat, retenues sur salaires	90 447	70 621	90 544
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	707 965	503 505	467 430
- Etat, retenues sur TVA	1 320	-	8 201
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	138 975	58 186	57 202
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	87 712	17 257	60 000
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	322 966	172 505	383 763
- Etat, autres impôts et taxes à payer	87 490	80 705	54 841
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	4 639	3 688	2 771
- Etat, Redevance de compensation	-	18 291	27 042
- CNSS	217 821	176 992	209 890
- CAVIS	24 395	18 551	26 782
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	32 377	25 827	15 304
- Crédoeurs divers	144	246	108 179
- Prestataires Assurances	666 152	1 032 572	292 420
- Diverses Charges à payer	344 204	263 655	561 228
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	-	17 500	7 670
- Provisions pour risques et charges	150 000	50 000	50 000
<u>Total</u>	<u>3 191 952</u>	<u>2 783 034</u>	<u>2 822 545</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	1 541 814	1 163 016	1 163 016
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(54 945)	-	(1 292)
- Complément d'apport		11 688	11 985	12 529
- Résultats reportés		4 846 306	2 940 255	2 940 255
Total des capitaux propres avant résultat de la période		47 362 840	45 133 235	45 132 487
Résultat de la période (1)		3 037 585	1 784 983	4 635 703
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	50 400 425	46 918 218	49 768 190
Nombre d'actions (2)		5 737 044	5 578 906	5 660 072
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,529	0,320	0,819

(A) Le capital social s'élevé au 30 juin 2016 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2015	156	1 292
Achats de la période	36 399	312 986
Cession de la période	(30 345)	(258 491)
Complément d'apport		(842)
Solde au 30 juin 2016	6 210	54 945

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 30 juin 2016, 0,108% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2016
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	-	3 125 350	45 930 648
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 Mai 2015		260 487			2 864 863			(3 125 350)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014					(2 009 000)				(2 009 000)
Rachat d'actions propres						(509 293)			(509 293)
Cession d'actions propres						1 707 603	12 529		1 720 132
Résultat de l'exercice 2015								4 635 703	4 635 703
Solde au 31 décembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	2 940 255	(1 292)	12 529	4 635 703	49 768 190
Affectations approuvées par l'A.G.O du 1 ^{er} Juin 2016		378 798			4 256 905			(4 635 703)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(2 353 400)				(2 353 400)
Rachat d'actions propres						(312 986)			(312 986)
Encaissement de dividendes sur actions propres					2 546				2 546
Cession d'actions propres						259 333	(842)		258 491
Résultat de la période close le 30 juin 2016								3 037 585	3 037 585
Solde au 30 juin 2016	28 700 000	1 541 814	3 487 979	8 830 000	4 846 306	(54 945)	11 688	3 037 585	50 400 425

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Intérêts de leasing	22 757 288	17 481 936	37 553 640
- Intérêts de retard	289 793	315 159	665 544
- Prélouer	84 801	39 976	104 186
- Frais de dossier	253 944	179 540	409 264
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	141 597	148 337	324 501
- Frais de rejet	307 309	226 845	518 131
- Commissions d'assurance	80 000	75 000	148 456
Total	23 914 732	18 466 794	39 723 721
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	124 027	119 090	152 370
Intérêts de retard antérieurs	5 045	9 673	10 719
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(426 822)	(190 221)	(235 067)
Intérêts de retard	(11 491)	(7 753)	(10 614)
Variation des produits réservés	(309 240)	(69 210)	(82 591)
Total des intérêts et des produits de leasing	23 605 492	18 397 584	39 641 130
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	414 960 399	340 834 085	340 834 085
. A la fin de la période	495 009 797	373 948 398	414 960 399
. Moyenne	(A) 454 985 098	357 391 241	377 897 242
- Intérêts de la période	(B) 22 757 288	17 481 936	37 553 640
- Taux moyen	(B) / (A) 10,00%	9,78%	9,94%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Intérêts des emprunts obligataires	6 334 499	4 074 846	8 801 638
- Intérêts des crédits des banques locales	3 487 303	3 196 425	7 121 956
- Intérêts des crédits des banques étrangères	749 985	141 516	457 203
- Intérêts des autres opérations de financement	3 091 586	3 505 153	6 672 473
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	219 188	164 645	376 338
Total des charges financières des emprunts	(A) 13 882 560	11 082 585	23 429 607
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	31 936	88 077	185 147
- Autres charges financières	1 288	17 747	56 480
Total des autres charges financières	33 224	105 824	241 628
Total général	13 915 784	11 188 409	23 671 235
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	359 374 386	285 089 820	285 089 820
. A la fin de l'exercice	417 303 707	310 869 755	359 374 386
. Moyenne	(B) 388 339 047	297 979 787	322 232 103
- Taux moyen (A) / (B)	7,15%	7,44%	7,27%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Dividendes	194 505	196 406	205 952
- Plus values sur placements en certificats de dépôt	76 133	102 179	125 947
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	745	12 572
- Revenus des comptes créditeurs	35 078	24 948	62 215
- Moins values sur cession des titres SICAV	(8 313)	-	-
- Revenus des comptes courants associés	4 267	263	4 000
- Plus values latentes sur titres SICAV	26 997	-	9 861
- Jetons de présences reçus des filiales	6 750	-	600
Total	335 416	324 541	421 147

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Produits locatifs	14 239	13 561	27 452
Total	14 239	13 561	27 452

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Salaires et complément de salaires	1 958 855	1 725 369	3 612 758
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	396 868	306 800	604 169
- Autres charges sociales	124 316	101 686	304 066
Total	2 480 039	2 133 855	4 520 993

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	13 267	11 103	22 322
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	228 910	203 666	422 452
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	74 118	130 956
Total	242 178	288 887	575 730

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Achat de matières et fournitures	161 582	196 793	391 072
<u>Total des achats</u>	<u>161 582</u>	<u>196 793</u>	<u>391 072</u>
- Locations	176 526	146 752	301 717
- Entretiens et réparations	39 446	32 490	63 547
- Primes d'assurances	54 186	52 186	95 665
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>270 158</u>	<u>231 429</u>	<u>460 928</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	159 965	135 817	322 589
- Publicités, publications, relations publiques	166 649	111 134	225 844
- Déplacements, missions et réceptions	147 102	158 605	243 217
- Frais postaux et de télécommunications	123 184	91 960	195 250
- Services bancaires et assimilés	152 308	134 534	266 328
- Autres	86 880	83 697	166 341
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>836 089</u>	<u>715 746</u>	<u>1 419 569</u>
- Jetons de présence	37 500	22 500	45 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	9 375	6 250	12 500
- Rémunération du Comité de risques	9 375	6 250	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>56 250</u>	<u>35 000</u>	<u>70 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	63 360	50 455	100 452
- T.C.L	55 501	43 173	94 261
- Droits d'enregistrement et de timbres	26 341	62 082	100 038
- Pénalités	-	641	-
- Autres impôts et taxes	26 928	8 227	10 571
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>172 130</u>	<u>164 578</u>	<u>305 323</u>
<u>Total général</u>	<u>1 496 208</u>	<u>1 343 545</u>	<u>2 646 892</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 312 167	2 122 543	3 198 239
- Dotations aux provisions collectives	200 000	-	500 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(640 107)	(631 842)	(872 083)
- Reprises de provisions additionnelles	-	-	(47 858)
<u>Total</u>	<u>1 872 060</u>	<u>1 490 701</u>	<u>2 778 299</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	10 000	-	40 892
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	116 390	131 767	183 942
- Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	-	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres	(36 563)	(11 719)	-
<u>Total</u>	<u>189 827</u>	<u>120 048</u>	<u>224 834</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Apurement de compte	-	-	640
- Pénalités	255	-	760
- Autres pertes ordinaires	88	15	-
<u>Total</u>	<u>343</u>	<u>15</u>	<u>1 400</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	38 250	53 500	79 600
- Jetons de présence	-	600	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	23	6 903	15 687
<u>Total</u>	<u>38 273</u>	<u>61 003</u>	<u>95 287</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2016 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 20% du bénéfice comptable.

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	20 317 031	16 042 981	16 042 981
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(23 064 663)	(18 992 670)	(20 317 031)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	66 110	275 726	275 726
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(140 663)	(196 172)	(66 110)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(5 679 303)	(4 580 936)	(4 580 936)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	5 790 865	5 180 226	5 679 303
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(2 153 794)	(1 694 907)	(1 694 907)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	2 525 773	1 967 096	2 153 794
- TVA collectée		21 726 438	17 842 265	37 615 560
- TVA collectée sur avances et acomptes		(440 265)	163 853	179 337
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	129 392 061	108 077 970	227 101 108
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16 & 19	1 171 683	998 418	2 197 533
- Consolidation	- Note 5	-	(1 456)	(19 125)
- Plus/Moins values sur relocation	Note 5	(450 934)	(341 990)	(665 606)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	60 995	18 826	107 049
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	4 901 765	5 507 803	10 754 938
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>154 023 096</u>	<u>130 267 034</u>	<u>274 763 616</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	31 745 904	22 690 746	22 690 746
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(74 194 599)	(34 890 080)	(31 745 904)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	192 657 927	130 437 876	276 233 405
- TVA sur Investissements	+	28 367 040	17 748 718	38 118 896
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	60 000	20 610	20 610
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(87 712)	(17 257)	(60 000)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>178 548 560</u>	<u>135 990 612</u>	<u>305 257 753</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(21 781)	(24 977)	(24 977)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	63 481	44 968	21 781
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(38 500)	(38 500)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	40 100	38 500	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(41 726)	(76 153)	(76 153)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	113 304	95 415	41 726
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	186 948	123 920	123 920
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(56 547)	(54 416)	(186 948)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 9	-	-	-
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 9	-	794	-
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	2 156	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(108)	-	(2 156)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	97 122	67 655	67 655
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(154 643)	(122 933)	(97 122)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	300 000	200 000	200 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(160 593)	(150 000)	(300 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	7 670	17 500	17 500
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	-	(17 500)	(7 670)
- Etat, Redevances de compensation en début de période	+ Note 14	27 042	58 731	58 731
- Etat, Redevance de compensation en fin de période	- Note 14	-	(18 291)	(27 042)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	90 544	88 587	88 587
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(90 447)	(70 621)	(90 544)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	467 430	393 904	393 904
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(707 965)	(503 505)	(467 430)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	209 890	193 671	193 671
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(217 821)	(176 992)	(209 890)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	26 782	22 948	22 948
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(24 395)	(18 551)	(26 782)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	15 304	15 268	15 268
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(32 377)	(25 827)	(15 304)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	561 228	319 116	319 116
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(344 204)	(263 655)	(561 228)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	196 000	292 633	436 046
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(112 614)	(120 251)	(247 194)
- TVA, payée sur biens et services	+	311 221	247 442	1 390 100
- Charges de personnel	+ Note 20	2 480 039	2 133 855	4 520 993
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	1 496 208	1 343 545	2 646 892
- Impôts et taxes	- Note 22	(172 130)	(164 578)	(305 323)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		4 516 619	3 851 703	7 913 076

NOTE 31 : Intérêts payés

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	487 604	326 874	721 454
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	-	(502 241)	(502 241)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	-	369 296	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	57 202	27 974	27 974
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(138 975)	(58 186)	(57 202)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	4 402 035	3 329 428	3 329 428
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(4 771 258)	(3 502 580)	(4 402 035)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	1 041 372	727 868	727 868
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(1 015 289)	(683 566)	(1 041 372)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	+ Note 12	(468 623)	-	-
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	- Note 12	411 436	-	468 623
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	678 853	617 068	617 068
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(686 047)	(449 213)	(678 853)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	13 915 784	11 188 409	23 671 235
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(219 188)	(164 645)	(376 338)
		13 694 906	11 226 485	22 505 609

Intérêts payés

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	383 764	207 611	207 611
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(322 966)	(172 505)	(383 764)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- Note 9	(118 054)	(118 054)	(118 054)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ Note 9	118 054	118 054	118 054
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	8 201	-	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	(1 320)	-	(8 201)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	54 841	84 951	84 951
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(87 490)	(80 705)	(54 841)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	2 771	2 030	2 030
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(4 639)	(3 688)	(2 771)
- TVA payée		-	932 807	932 607
- Impôts et taxes	+ Note 22	172 130	164 578	305 323
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	759 396	446 246	1 129 930
		964 686	1 581 325	2 212 877

Impôts et taxes payés

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	57 150	-	15 800
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	327 294	514 321	6 255 406
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	3 848 788	13 808	13 808
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	-	-	(3 848 788)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>4 233 232</u>	<u>528 130</u>	<u>2 436 227</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	38 250	53 500	79 600
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>38 250</u>	<u>53 500</u>	<u>79 600</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	500 000	-	-
- Titres de participations acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	480 000	-	1 169 672
- Avances sur acquisitions de titres	+ Note 7	-	-	586 666
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>980 000</u>	<u>-</u>	<u>1 756 338</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Dividendes	+ Note 15	2 353 400	2 009 000	2 009 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(2 546)	-	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 350 854</u>	<u>2 009 000</u>	<u>2 009 000</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		30 juin 2016	30 juin 2015	31 Décembre 2015
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	403 461	388 231	388 231
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(566 271)	(422 942)	(403 461)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	37 884	37 063	37 063
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(43 787)	(40 260)	(37 884)
- Placements en début de période	+ Note 6	2 714 220	1 380 321	1 380 321
- Placements en fin de période	- Note 6	(2 227 080)	(2 651 505)	(2 714 220)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	100 000	-	-
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(100 000)	(100 000)	(100 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(108 179)	(78 233)	(78 233)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	144	246	108 179
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(292 420)	(724 796)	(724 796)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	666 152	1 032 572	292 420
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	194 505	196 406	218 524
- Plus values sur titres SICAV	+ Note 18	18 684	745	9 861
- Plus values sur placements en certificats de dépôt	+ Note 18	76 133	102 179	125 947
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	46 095	25 211	66 815
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	23	7 503	15 687
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(343)	(15)	(1 400)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		<u>919 219</u>	<u>(847 273)</u>	<u>(1 416 947)</u>

NOTE 38 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Août 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.